



VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



## RÈGLEMENT

*Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications, qu'ils jugeront nécessaires à l'organisation, jusqu'à la dernière minute.*

La première édition des 10km de l'USON est organisée le vendredi 19 juin 2026 par les sociétés *La French Run* et *USON RUGBY PLUS*.

L'événement se décline sous la forme de trois épreuves : une course enfants, un 10km solo et un 10km en relai à 3

Le présent règlement s'applique à tout participant à l'événement.

### Vendredi 19 juin

19h00 : Départ de la course enfants

19h30 : Départ du 10km en solo et en relai à 3

20h45 : Remise des récompenses

*Le départ, le passage de relais et l'arrivée se feront au stade du pré Fleuri  
situé au 20 route de Lyon - 58000 Sermoise-sur-Loire.*

## Conditions de participation

### 1. PPS et licence

Toute participation à une compétition est soumise à l'inscription et à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :





VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



#### POUR LES MAJEURS

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);

- ou **l'attestation de réalisation du Pass Prévention Santé (PPS)**. Pour être valable, cette certification doit être réalisée au maximum 1 an avant la date de la manifestation et coûte 5€. Plateforme dédiée sur le site <https://pps.athle.fr>.

Les **étrangers** doivent également réaliser un **PPS** pour pouvoir participer, les licences étrangères ou certificats médicaux ne sont plus acceptés.

#### POUR LES MINEURS

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);

- ou le questionnaire de santé pour les mineurs dûment complété par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur à retrouver sur la plateforme PPS <https://pps.athle.fr> (celui-ci sera gratuit).

## 2. Composition des équipes en relai à 3

- Un athlète licencié ou non licencié ne peut faire partie que **d'une seule équipe**.
- Un athlète licencié ou non licencié ne peut faire qu'un seul relai au sein de son équipe

## 3. Conditions d'âge

Selon les épreuves, une catégorie d'âge minimum est requise.

- **Les épreuves enfants** sont ouvertes aux enfants nés de 2015 à 2021 ;  
Les plus jeunes pourront être **accompagnés** par leurs parents sur les courses kids.
- **Le 10km solo** est ouvert à partir de la catégorie cadets (2009-2010)
- **Le 10km relai à 3** est ouvert à partir de la catégorie benjamins (2013-2014)



VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



## Dossards

### 1. Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera :

- **Jeudi 18 juin de 18h00 à 21h00** au stade du pré fleuri (20 route de Lyon - 58000 Sermoise-sur-Loire), à la boutique du stade
- **Vendredi 19 juin de 12h00 à 19h00** au stade du pré fleuri (20 route de Lyon - 58000 Sermoise-sur-Loire), à la boutique du stade

Le stationnement des véhicules se fera dans le parking P58 et dans les stationnements à proximité.

Chaque dossard est **remis** à chaque coureur sur présentation :

- D'une **pièce d'identité** et du **QR Code récapitulatif d'inscription** qui sera envoyé le mercredi précédent l'épreuve à tous les participants sur leur e-mail d'inscription.
- D'un **PPS ou d'une licence valide** si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription

En cas de non présentation d'un des documents, le dossard ne sera pas remis et le contrevenant ne pourra prétendre à un remboursement.

Il est possible de **récupérer le dossard d'un autre concurrent** à condition de se présenter avec l'original ou une photocopie :

- D'une **pièce d'identité**
- Du **QR Code récapitulatif d'inscription**
- D'un **PPS valide** ou d'une **licence valide** si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription

### 2. Port et visibilité

Le port du dossard est **obligatoire**. Il doit être porté lisiblement sur le torse et maintenu par des épingle ou aimants à dossard. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification de l'athlète.



VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



## Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire aux épreuves en ligne [www.10km.usonneversrugby.com](http://www.10km.usonneversrugby.com)

ou

*La French Run Boutique au 10 place Saint Sébastien | 58000 Nevers.*

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition **d'être complète** (formulaire d'inscription dûment complété, règlement effectué, justificatif d'aptitude physique)

Toutefois le certificat PPS ou la licence sportive pourra être téléchargé jusqu'au jeudi 18 juin 18h ou présenté **lors du retrait des dossards**. Cependant nous vous recommandons de compléter le plus tôt possible votre dossier afin d'éviter les litiges le jour J.

## Modification, annulation, report

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler, d'interrompre ou de reporter une ou plusieurs épreuves** sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation procédera au remboursement de l'intégralité du montant de l'inscription (hors frais de dossier) si la course doit être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits...).

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement ou de report pour quelque motif que ce soit en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation : il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (...) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Cependant le participant à la possibilité de souscrire à une **assurance annulation**, moyennant un supplément tarifaire, sur son inscription. Pour les équipes, cette annulation est à souscrire de manière individuelle et une équipe incomplète suite au non-rempacement d'un coéquipier ne pourra pas participer.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera



VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.  
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Tarifs

### 1. 10km SOLO

Ce que comprend votre inscription :

- L'accès au Stade du Pré Fleuri
- Le tee-shirt collector
- La médaille Finisher
- Le dossard
- Une bière finisher (uniquement pour les majeurs) ou une boisson soft
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Les animations
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement médical

Du 02/02 au 15/02 inclus	Du 16/02 au 15/04 inclus	Du 16/04 au 31/05 inclus	Du 01/06 au 19/06 inclus Selon places disponibles
<b>15,00€</b>	<b>18,00€</b>	<b>25,00€</b>	<b>30,00€</b>

### 2. 10km RELAI À 3

Ce que comprend votre inscription :

- L'accès au Stade du Pré Fleuri
- Le tee-shirt collector
- La médaille Finisher
- Le dossard
- Une bière finisher (uniquement pour les majeurs) ou une boisson soft
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Encadrement de course





VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



- La sécurisation des parcours
- Les animations
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement médical

Du 02/02 au 15/02 inclus	Du 16/02 au 15/04 inclus	Du 16/04 au 31/05 inclus	Du 01/06 au 19/06 inclus Selon places disponibles
<b>45,00€ SOIT 15,00€ PAR COUREUR</b>	<b>54,00€ SOIT 18,00€ PAR COUREUR</b>	<b>75,00€ SOIT 25,00€ PAR COUREUR</b>	<b>90,00€ SOIT 30,00€ PAR COUREUR</b>

### 3. Epreuve enfants

Ce que comprend votre inscription :

- L'accès au Stade du Pré Fleuri
- La médaille Finisher
- Le dossard
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Les animations
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement médical

Il s'agit d'une **animation athlétique** destinée aux enfants. Inscription en ligne dans la limite des places disponibles.

Jusqu'au 19 juin  
(selon places disponibles)

**5,00€**





VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



## Chronométrage

Le chronométrage est effectué par la société *Yakachrono*.

Tous les participants au 10km solo se verront remettre **une puce électronique** lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Cette puce est collée au verso de votre dossard.

Tous les participants au 10km relai se verront remettre **un témoin relai avec une puce électronique** lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Ce témoin sera à transmettre à son coéquipier lors du passage de relai.

L'absence de données résultant de cette non détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne saurait en être tenu pour responsable.

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un bénévole du parcours ou à un membre de l'organisation afin lui faire part de son souhait d'abandon en prenant soin de lui communiquer votre nom-prénom et votre dossard afin de remonter l'information à la chronométrie. A noter que dès lors que vous abandonnez vous devez retirer votre dossard.



VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



## Lutte anti-dopage

Des contrôles antidopage pourront être mis en place. Les participants aux évènements s'engagent à respecter rigoureusement l'**interdiction de dopage** ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

## Force décisionnaire de l'Organisateur

**Le pouvoir de décision revient à l'Organisation et est sans appel.**

## Classement et récompenses

Les récompenses **sont cumulables**. Pour se voir remettre un prix, la présence du coureur lauréat est **obligatoire**, aucune remise ni aucun envoi de récompense ne sera effectué après le temps protocolaire.

### 1. 10km Solo

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers

### 2. 10km en relai

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses



VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



SCRATCH HOMME	Toutes	Vainqueur
SCRATCH FEMME	Toutes	Vainqueur
SCRATCH MIXTE	2009 - 2010	Vainqueur

### 3. L'épreuve enfants

Cette épreuve n'est pas une course chronométrée et ne donne lieu à **aucun classement**. Cependant, chaque participant recevra une récompense finisher à son arrivée.

## Sécurité, Services généraux et médicaux

La sécurité routière est assurée par l'organisation. L'assistance médicale sera assurée par un organisme de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de la **mise hors course** d'un concurrent pour des raisons médicales.

Le port des oreillettes est autorisé à condition que le participant soit en mesure d'entendre les bruits environnants et les indications des membres de l'organisation ainsi que des autres participants autour de lui.

## Sanitaires, ravitaillement

Un ravitaillement (solide et liquide) sera proposé à l'arrivée et un ravitaillement intermédiaire liquide sera proposé à chaque tour pour le 10km solo.

Des toilettes seront disponibles au départ et à l'arrivée.



VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



## Equipements interdits sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont **formellement interdits** sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Tout coureur qui sera assisté par ce type de moyen de transport est passible de disqualification et de mise hors course.

## Assurances

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- **Individuelle accident** : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantit en cas de dommages corporels.
- **Dommage matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.
- **Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

## Comportement du coureur

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraide et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long de la course.

Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement. Par conséquent, les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet.

Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course.

## Droit à l'image





VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



En vous inscrivant, vous autorisez **les organisateurs**, ainsi que ses partenaires et médias accrédités, à **capturer, utiliser et diffuser** les images fixes ou vidéos sur lesquelles vous apparaissiez, réalisées dans le cadre de l'événement.

Ces images pourront être utilisées sur :

- les supports de communication de l'organisateur (site, réseaux sociaux, affiches, vidéos...),
- les supports promotionnels relatifs à l'événement,
- les médias partenaires.

La durée d'utilisation est fixée à **5 ans**, renouvelable en cas d'édition future de la course.

Vous pouvez **vous opposer à l'utilisation de votre image** pour des raisons légitimes en adressant une demande écrite à l'organisateur à l'adresse postale du STADE DU PRÉ FLEURY (20 route de Lyon - 58000 Sermoise-sur-Loire), sauf pour les images collectives ou nécessaires à l'information du public (reportage journalistique).

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## Données personnelles

Dans le cadre de votre inscription, les organisateurs collectent et traitent des données personnelles nécessaires à :

- la gestion administrative des inscriptions,
- la communication d'informations relatives à la course,
- la sécurité et le bon déroulement de l'événement,
- l'envoi d'informations ou d'offres en lien avec l'événement (newsletters, annonces partenaires), si vous y avez consenti.

Les données sont conservées **pendant 3 ans** à compter de votre dernière interaction avec l'organisateur (inscription, participation, ouverture d'e-mails...), puis supprimées ou archivées de manière sécurisée.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits suivants :





VENDREDI  
**19.06.2026**  
STADE DU PRÉ FLEURI



- droit d'accès,
- droit de rectification,
- droit d'opposition,
- droit à l'effacement,
- droit à la limitation du traitement,
- droit à la portabilité.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à : [bonjour@lafrenchrun.com](mailto:bonjour@lafrenchrun.com) ou LA FRENCH RUN - 10 place saint Sébastien 58000 NEVERS.

Vos données ne sont transmises qu'aux prestataires impliqués dans l'organisation de l'événement (chronométrie, assurances, service communication), et ne font l'objet d'aucune vente à des tiers.

## Acceptation

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFA sera appliqué.